



**15 Rue Nationale 83720 Trans en Provence**

SIRET: 504 103 722 00014

APE: 63122

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Dépannage**

### **Modalités de paiement**

Toutes les factures sont payables au comptant et sans escompte.

Avant la mise en œuvre de toute prestation, **Ghost-PC-Buster** se réserve le droit de demander à son client des garanties de solvabilité et de suspendre toute exécution en cas de réponse défavorable sans qu'il puisse être réclamé de dommages et intérêts.

### **Pénalités de retard**

Les pénalités de retard sont calculées à raison de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

### **Clause de réserve de propriété**

De convention expresse, est réservée au vendeur la propriété des biens et marchandises fournis jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80 335 du 12 mai 1980, étant précisé qu'au sens de la présente clause, seul l'encaissement effectif des chèques vaudra paiement.

### **Responsabilité**

**Ghost-PC-Buster** ne saurait être recherché ni inquiété pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement du matériel du client. L'emploi des matériels se fait sous la direction et le contrôle exclusifs du client.

L'intervention présuppose que le site est librement accessible et vide de tout encombrant. Il ne peut être demandé au technicien de déplacer un quelconque objet de valeur.

En aucun cas, un retard d'exécution ne peut entraîner la résiliation de la commande.

Perte de données : **Ghost-PC-Buster** ne saurait être tenu pour responsable de la perte de données. Il est de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.

### **Contestation**

Seules les factures payées peuvent donner droit à contestation. Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la fin de la prestation. Passé ce délai, **Ghost-PC-Buster** décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations.

Toute contestation sera de convention expresse de la compétence des tribunaux dont dépend le siège social de **Ghost-PC-Buster**, sauf dispositions légales particulières.

### **Pièces de rechange**

Les pièces échangées sont soit neuves soit d'occasion, lorsque le client a donné son accord pour que des pièces d'occasion lui soient installées. Elles sont échangeables avec les pièces d'origine dans le respect des règles de l'art. Des pièces identiques à celles d'origine ne sauraient être exigées par le client.

## **Validité**

Notre intervention ne saurait en aucun cas être considérée comme valant acceptation d'une obligation de résultat. Toute commande ou demande d'intervention technique ferme et acceptée par le client implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions qui annulent toutes clauses et stipulations contraires, notamment sur la correspondance ou autre document du client, sauf dérogation spéciale et écrite de **Ghost-PC-Buster**.

## **Clause pénale**

En cas de remise d'une créance impayée en recouvrement contentieux, après mise en demeure infructueuse par lettre recommandée, le débiteur s'engage à payer à titre de clause pénale et conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code Civil, une majoration de 15% sur la totalité des sommes remises en recouvrement avec un minimum de 80 € H.T.

## **Garantie**

La garantie du matériel distribué et / ou installé par **Ghost-PC-Buster** est celle accordée par les fournisseurs et fabricants. En la matière, les règles générales du droit sont applicables. Nous nous réservons le droit de refuser d'installer un produit n'étant pas un produit d'origine. Les garanties ne s'appliquent pas lorsque le produit n'est pas conforme à l'usage auquel il est destiné et/ou lorsque les conditions d'entretien et d'utilisation ne sont pas respectées.

Dans l'hypothèse d'un incident survenu avant le règlement libératoire, celui-ci ne pourrait servir à l'annulation de la commande ou à un retard de paiement.

## **DISPOSITIONS SPECIFIQUES**

### **Prestation de dépannage**

Méthode de facturation : la première heure est indivisible et facturable en totalité. Elle inclut le prix du déplacement. Facturation après la première heure par demi-heure entamée.

### **Prestation de formatage de disque dur**

De convention expresse, la prestation de formatage de disque dur n'inclut pas la réinstallation des logiciels et pilotes de périphériques du client, ni la sauvegarde et la réinstallation des données du client qui font l'objet d'une facturation spécifique. Cette prestation n'inclut la réinstallation du système d'exploitation qu'à la condition expresse que le client possède les licences, disquettes ou cédéroms, documentation technique, ainsi que toute pièce prouvant la propriété du système d'exploitation. La prestation de formatage de disque dur comporte une obligation de moyen de la part de **Ghost-PC-Buster** mais en aucun cas une obligation de résultat.

### **Prestation de réinstallation de logiciels ou périphériques**

**Ghost-PC-Buster** peut effectuer la réinstallation de systèmes d'exploitation, logiciels ou de pilotes de périphériques à la condition expresse que le client ait en sa possession les licences, disquettes ou cédéroms, documentation technique, ainsi que toute pièce prouvant la propriété de ces éléments.

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à **Ghost-PC-Buster** – 15 rue Nationale 83720 Trans en Provence. Sauf opposition de votre part, ces données pourront être transmises aux partenaires de **Ghost-PC-Buster** ou utilisées pour vous informer sur les services de **Ghost-PC-Buster**.*